Pesticides

Un problème pour la Meuse et ses affluents

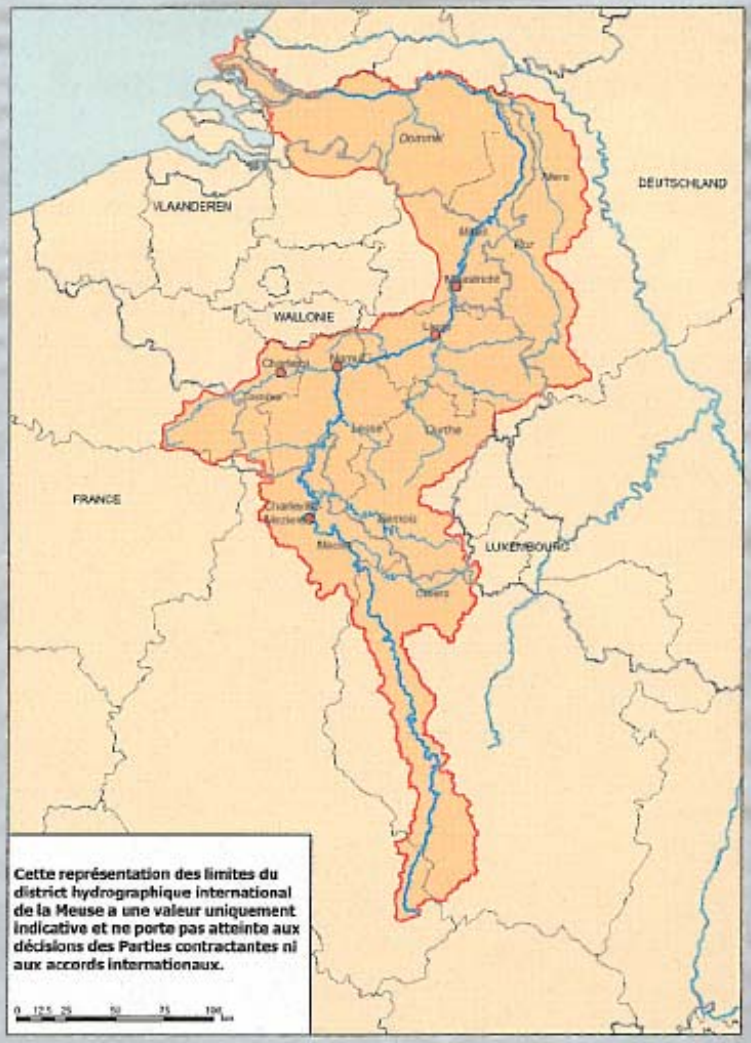

Vous pouvez contribuer à la préservation de nos ressources en eau... Faites-le!

Les pays et régions riverains de la Meuse œuvrent ensemble, au sein de la Commission Internationale de la Meuse (CIM), à la gestion de l'eau, notamment la protection du fleuve contre la pollution. Les partenaires de la CIM ont besoin les uns des autres pour engranger des succès, mais leurs actions se révèleront peu efficaces sans l'aide des habitants et des communes du bassin versant...

Commission Internationale de la Meuse
Internationale Maascommissie
Internationale Maaskommission

Palais des Congrès
Esplanade de l'Europe, 2 • B-4020 Liège
☎ +32-4-340 11 40 • 🖷 +32-4-349 00 83
secr@meuse-maas.be • www.meuse-maas.be

L'eau est source de vie pour l'homme et son environnement. Elle est importante pour son alimentation. Raison de plus d'être parcimonieux avec cette inestimable ressource qu'on qualifie aujourd'hui d'or bleu. Quelque 6 millions de personnes consomment de l'eau prélevée directement dans la Meuse. La présence de pesticides oblige quelque fois les sociétés de production d'eau potable à prendre des mesures coûteuses pour épurer l'eau. Ces coûts additionnels en augmentent le prix qu'en définitive vous payerez.

A partir des eaux souterraines, il est encore actuellement possible de produire dans la plus grande partie du bassin de la Meuse une eau de bonne qualité sans devoir utiliser des techniques coûteuses d'épuration.

Par votre attitude responsable, vous pouvez nous aider à préserver son capital. Nous comptons sur vous.

Les analyses montrent la présence de quantités non négligeables de pesticides dans la Meuse, ses affluents ainsi que dans les eaux souterraines. Cette pollution provient en grande partie d'une utilisation inadéquate de ces produits.
Attention, les produits sont généralement très concentrés et de petites quantités de ceux-ci peuvent avoir des conséquences dommageables pour l'environnement.

Quels sont les domaines d'application de ces pesticides ?

Herbicides	pour la lutte contre les mauvaises herbes
Insecticides	pour la lutte contre les insectes parasites
Fongicides	pour la lutte contre les champignons nuisibles

Qui utilise ces pesticides ?

Les particuliers pour le désherbage des surfaces dures de leurs propriétés (voies d'accès au garage, terrasse, parking) et pour la protection des jardins et potagers.

Les communes et industries pour l'entretien des voiries.

Les agriculteurs pour protéger les cultures.

Comment les pesticides arrivent-ils dans la Meuse ?

Les pesticides peuvent arriver directement dans les cours d'eau par le ruissellement des eaux de pluie ou infiltration dans les nappes phréatiques.

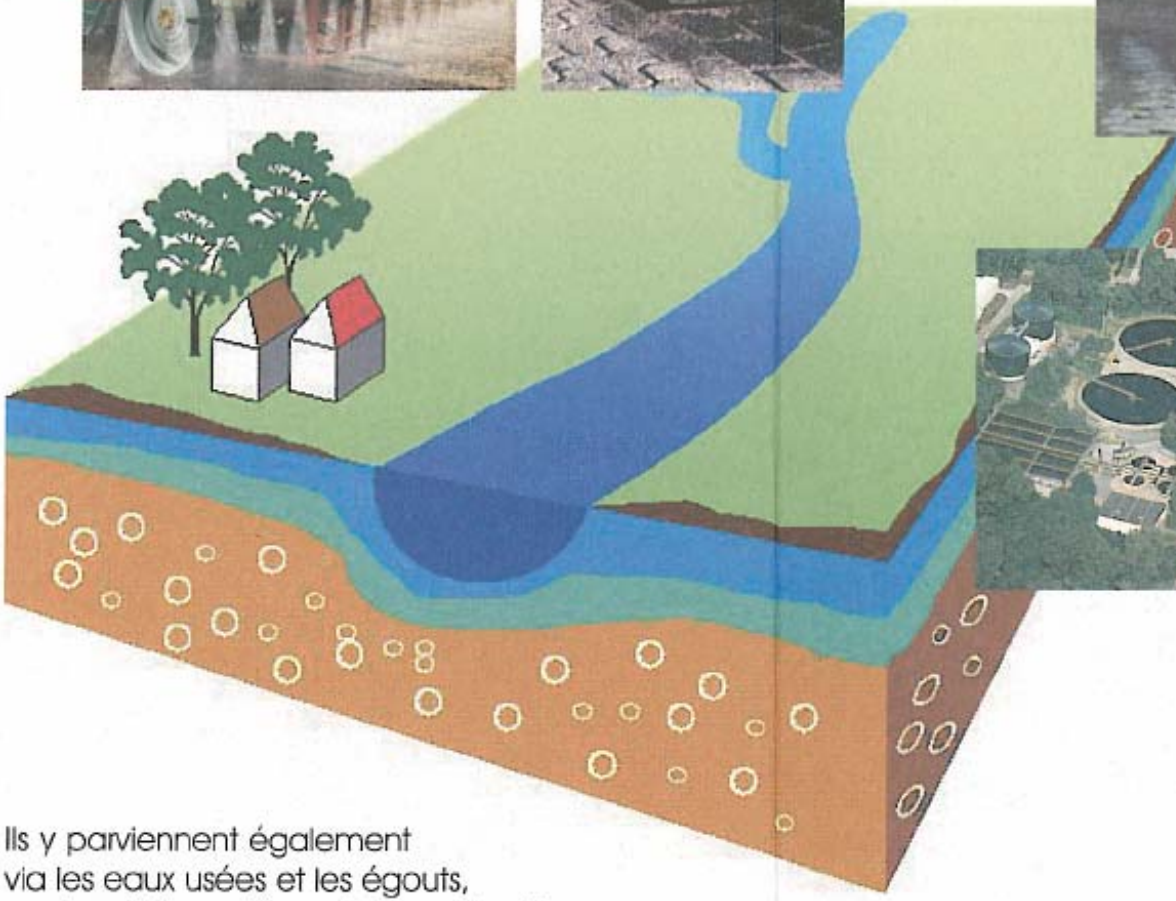

Ils y parviennent également
via les eaux usées et les égouts,
car les stations d'épuration sont inefficaces
contre ce type de composé chimique.

Les stations d'épuration ne peuvent donc pas protéger
nos cours d'eau contre les pesticides.

Rotation

Effets des pesticides sur la Meuse, ses affluents et les eaux souterraines

- Effets toxiques sur la faune et la flore aquatique.
- Accumulation dans les eaux souterraines.
- Risques pour l'approvisionnement en eau potable: augmentation des coûts de production.

Utilisation rationnelle et prudente des pesticides

Votre comportement en tant qu'utilisateur est décisif, pour limiter, voir empêcher l'apport de pesticides dans la Meuse, ses affluents et les eaux souterraines. L'abandon du recours aux pesticides est la meilleure façon de protéger l'eau ! Renseignez-vous auprès des détaillants spécialisés sur les alternatives sans produits chimiques.

Si vous ne pouvez pas appliquer ces méthodes alternatives ou si elles ne vous donnent pas satisfaction, respectez les principes suivants.

1. Recourrez alors à des produits facilement biodégradables. Ces informations se trouvent habituellement sur la notice d'emploi ou sur l'emballage.
2. Lisez toujours le mode d'emploi avant l'utilisation.
3. Suivant le mode d'action du produit, utilisez les pesticides uniquement sur une végétation bien développée, jamais sur un sol nu.
4. Evitez de pulvériser à proximité de voies d'écoulement (bouches d'égout, avaloirs) ou de cours d'eau.
5. Utilisez le pulvérisateur avec soin et dosez le produit correctement : le surdosage est inutile, revient plus cher et pollue les eaux [de surface et souterraines].
6. Ne préparez pas plus de solution que nécessaire.
7. Evitez de pulvériser par temps humide : le produit appliqué sera emporté par l'eau de pluie et son efficacité sera réduite voire nulle.
8. Pulvérisez l'eau de rinçage des godets de dosage et des pulvérisateurs sur les surfaces traitées.

Les emballages et des restes de pesticides non dilués sont des déchets dangereux. Utilisez les filières d'élimination prévues. Demandez conseil au service local de votre ville ou de votre commune!

Participez! Partagez votre savoir avec vos voisins!

Quelle peut être votre contribution ?

Des méthodes alternatives non chimiques existent!

Utilisez le moins possible les produits chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes, les maladies et les insectes!

Les communes peuvent pratiquer le désherbage avec des méthodes alternatives comme le brossage, le brûlage ou l'aspersion d'une émulsion aqueuse chaude à base d'amidon et d'huile de coco. Un bon aménagement de la voirie permet également de prévenir la prolifération des mauvaises herbes. Les particuliers peuvent aider les communes en désherbant mécaniquement leur trottoir.

Sur les surfaces dures, les mousses peuvent être enlevées à l'aide d'un jet d'eau et d'une brosse adaptée ou d'un nettoyeur à haute pression.

Toutes les surfaces libres ne nécessitent pas un recouvrement en dur. Un gazon est facile à tondre et ne nécessite pas l'utilisation de pesticides.